

Bienvenue à l'école professionnelle santé - social



Séance FEE AM – 21 mars 2024

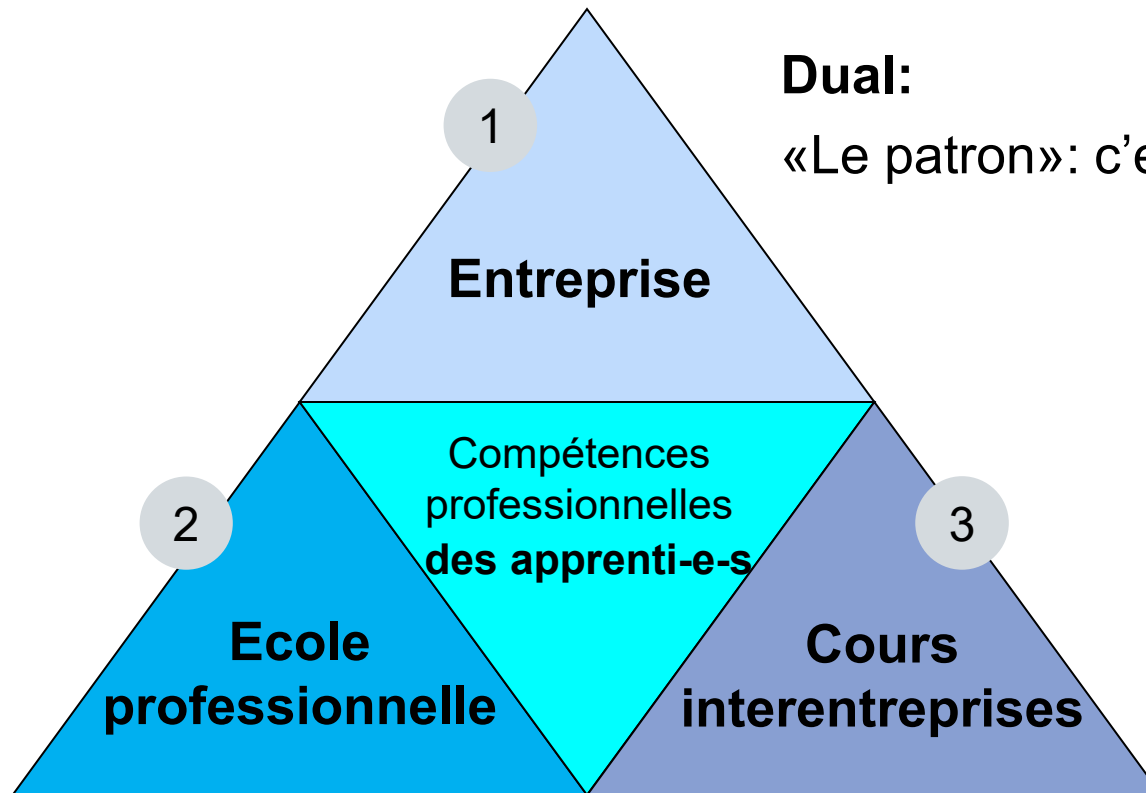
Programme

Planning	Thèmes	
19h00	Mot de bienvenue & Présentation des intervenants	Marcel Rhyn
19h05-19h20	Informations de l'ESSG	Marcel Rhyn
19h20-19h50	Informations de l'OrTra & CIE	Christophe Monney Dominique Vogler
19h50	Echanges & questions	Tous
21h00	Fin	Christophe Monney

Excusé-e-s: Alexandre Etienne, Directeur ESSG
Nathalie Oberson, Doyenne ESSG

3 lieux d'apprentissage

Chaque lieu a un rôle spécifique et complémentaire aux deux autres



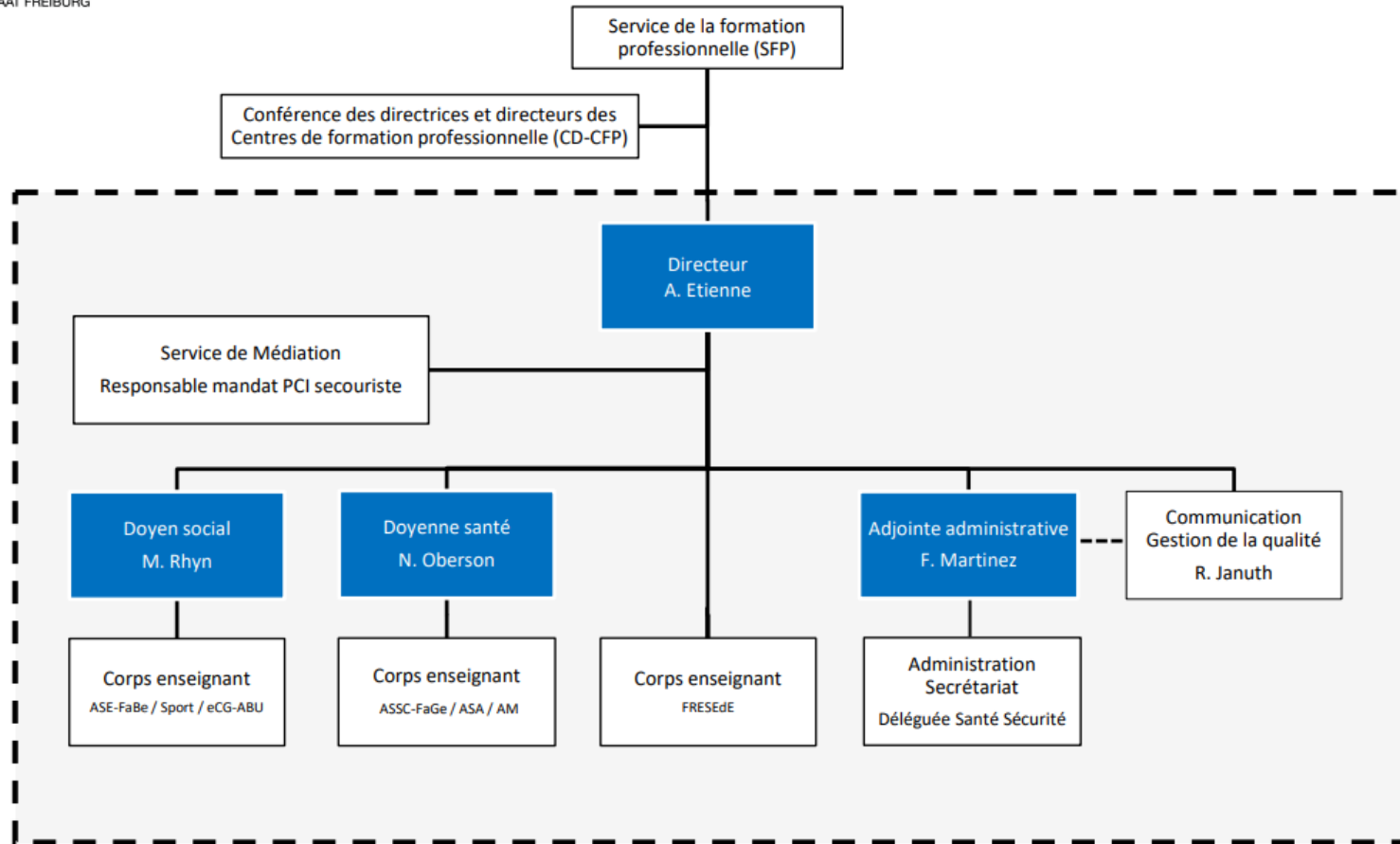
Dual:

«Le patron»: c'est l'entreprise

Organigramme ESSG

Organigramme de l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En bleu: membres de la Direction





Informations de l'ESSG

Nombre d'apprenti-e-s

Formation	Francophones	Germanophones
ASSC – FaGe	259	38
ASE – FaBe	250	62
ASA	36	--
AM	45	--
FRESEdE	44	--
eCG cours du soir	35	--
ABU Erw.	--	4
Total	669	104
Total ESSG	773	



Informations de l'ESSG

Site internet de l'ESSG

<https://www.fr.ch/essg>

Également en allemand dès 2023-2024

L'ESSG c'est...

ASSC - Assistant-e en soins et santé communautaire

Dans ce chapitre vous trouvez une description de la profession, les offres de formation et la documentation correspondante.

ASA - Aide en soins et accompagnement

Dans ce chapitre vous trouvez une description de la profession, les offres de formation et la documentation correspondante.

ASE - Assistant-e socio éducatif-ve

Dans ce chapitre vous trouvez une description de la profession, les offres de formation et la documentation correspondante.

AM - Assistant-e médical-e

Dans ce chapitre, vous trouverez une description de la profession, l'offre de formation et la documentation correspondante.

FRESEdE - Educateur – éducatrice de l'enfance ES

Dans ce chapitre, vous trouverez une description de la profession, les offres de formation et toutes les informations utiles.

eCG modulaire - Formation en culture générale pour adulte sans contrat d'apprentissage

Dans ce chapitre vous trouverez une description de cette nouvelle offre de formation et la documentation correspondante.

TOUS LES ARTICLES



Haut



Informations de l'ESSG

Personnes en formation





Accueil > Ecole professionnelle Santé-Social > Personnes en formation à l'ESSG

ESSG - Règlements

> [Documents liés](#) > [Liens utiles](#)

Dans cette page, vous trouverez le règlement interne de l'ESSG, un mémento spécifique au sport, ainsi que le manuel d'informations pratiques qui complète le règlement de l'école.

Documents liés

-  [Charte de la formation professionnelle](#)
-  [Règlement de l'ESSG](#)
-  [Directives relative à l'utilisation d'internet et des plateformes numériques \(18.07.2022\)](#)
-  [Informations pratiques ESSG 2023-2024 \(mise à jour le 21.08.2023\)](#)

Liens utiles

 www.droits-des-apprentis.ch



Informations de l'ESSG

Règlement et informations pratiques

Chapitre 4 : Personne en formation – Absences/notifications

→ Art. 20 : Examen & rattrapage : avec certificat médical

→ **Soutien versus laxisme !**

Encadrement, appui, soutien → **OUI**

Laxisme → **NON**



Informations de l'ESSG

Appuis et mesures de compensation

- Appui global : apprendre à apprendre
- Salle d'étude à disposition tous les jours

- Mesures de compensation : Document à remplir signé par la PEF, son représentant légal et son employeur. Attention à la cohérence avec la pratique du métier.



Informations de l'ESSG

Liste des maître-sse-s de classe

ESSG - Formulaires et informations utiles

> Documents liés > Liens utiles

Dans cette page, vous trouvez différents formulaires, comme le justificatif d'absence, la demande de congé, le changement d'adresse, ainsi que le plan des différents lieux pour les cours de sport ou encore des manuels d'aide pour l'informatique.

Documents liés

 [Liste des maître-sse-s de classe 2023-2024 \(état au 07.02.2024\)](#)

 [Formulaire justificatif d'absence](#)

 [Formulaire demande de congé](#)

 [Formulaire changement d'adresse](#)

 [Imprimantes - Mode d'emploi](#)

Domaine compétence A :

2^{ème} langue, Allemand

1. 60 unités d'enseignement durant la 2^{ème} et 3^{ème} année de formation, difficile sans le soutien du terrain d'atteindre les objectifs de l'OrFo
2. Travailler le vocabulaire simple avec les PEF
3. Travail individuel de l'apprenti-e indispensable
4. Encourager l'utilisation de l'allemand au cabinet (évalué à l'oral lors de l'examen pratique)

Supports de cours

Nouveaux manuels de formation (éditions Careum)

- Cahier 2: domaine Assistance au médecin et processus diagnostiques
- Cahier 5: processus thérapeutiques



OrTra Fribourg et CIE



Thèmes OrTra - Association

1. Informations «métier»
2. Procédures de qualification
3. Sondage futur-e-s apprenti-e-s
4. Formation continue FEE
5. -
6. Campus Le Vivier, Villaz-St-Pierre 2024
7. Promotion des métiers
8. Calendrier des manifestations

1. Informations «métier» - Tous les métiers

- Travaux dangereux – modification de la LTr dès le 1^{er} avril 2024

À partir du 1^{er} avril 2024, les jeunes qui suivent une offre transitoire (préapprentissage, préapprentissage d'intégration, etc.) pourront effectuer des travaux dangereux dès l'âge de 15 ans, cela sous des conditions strictes. Le Conseil fédéral a accepté de modifier en ce sens la loi sur le travail. Il répond ainsi au besoin des entreprises formatrices concernées, souvent actives dans des secteurs comportant des activités à risque. Une réglementation similaire existe déjà pour les jeunes en formation professionnelle initiale.

[Communiqué de presse](#)

1. Informations «métier» - AM

- Tarifs manuels Careum

3. Sondage futur-e-s apprenti-e-s – Rentrée 23

- Sondage par métier et par langue via formulaire en ligne
- Envoyé aux directions 1er mars, délai réponse 25 mars
- Indiquer uniquement les nouveaux apprentis, pas ceux déjà en apprentissage
- Annoncer **sans délai** toute modification de contrat (redoublement, changement de métier ou d'entreprise, au SFP + à l'OrTra svp)
- Important pour ESSG et OrTra :
 - Prévisions d'engagement des enseignant-e-s
 - Planification CIE

4. Formation continue FEE

- Programme 2024 – www.ortrafr.ch
 - Nouvelles techniques
 - Echanges
 - Source de motivation
 - Nouveautés :
 - Cours Bureau Egalité Hommes-Femmes :
Harcèlement sexuel, stéréotypes de genre, LGBTIQ+ :
éclairage et pistes de gestion -> Automne 2024
 - [Charge mentale des FEE : comment éviter le court-circuit](#) -
21.05.2024

4. Formation continue FEE – offre AM 6^e jour

- **Rappel : formation spéciale FEE AM le 18.04.2024**
- Dernier moment pour les inscriptions
- (seulement 4 personnes le 28.02.2024 !)
- 50% pris en charge par MFAF
(CHF 125 au lieu de CHF 250 !)

6. «Campus Le Vivier, Villaz-St-Pierre»



Rentrée 2024-2025

- Tous les apprentis ASSC / ASE / ASA / AM - f/d
- Seulement l'OrTra pour CIE, l'ESSG reste à Posieux !

6. «Campus Le Vivier, Villaz-St-Pierre»

- Nouveaux horaires (sous réserve de modification)
 - Horaires des **CIE** : 07.45-11.45h et 12.45-16.45h,
 - pauses 09.30-10.00 / 14.30-15.00
 - Horaires du **guichet** : 07.05-12h et 12.30-17.15h
 - Horaires de la **centrale téléphonique** : 07.15-11.30h et 13.15-16.30h
- Transports publics – **pas de parking à disposition pour les apprenti-e-s !**
– **Parking à vélos/motos couvert**
 - Train/Bus depuis le sud ou le nord à 7.28/7.29
 - 7 minutes max. à pied depuis la gare
 - Trains à 16.58/16.59 et/ou à 17.28/17.29 dans un sens ou l'autre
 - TP : vérifier les deux arrêts : Gare Villaz-St-Pierre (bus et/ou train) ou «Le Vivier» (bus uniquement)

6. «Campus Le Vivier, Villaz-St-Pierre»

- Lieux de restauration :
 - Cafétéria du campus
 - Menu cafétéria : CHF 10,90 (café CHF 2,50)
 - Ouverture cafétéria 06.30-17.00h
 - Salles de pique-nique avec micro-ondes
 - Alternatives : Restaurant Guillaume Tell (route cantonale) ou Restaurant L'Italiano (gare) ou Tea-Room (face église)
- Nouveau règlement CIE -> page d'accueil OdAOrg dès août 2024
- Vestiaires et casiers à disposition (prendre cadenas personnel)
- Protections hygiéniques gratuites à disposition
- Site non-fumeur

6. «Campus Le Vivier, Villaz-St-Pierre»

- Dernier jour de cours CIE 1.07.2024
- Dès le 8.07.2024, l'OrTra déménage jusqu'au 16.08.24
 - Le téléphone est mis en pause
 - Les mails sont lus avec moins d'assiduité
 - info@ortrafr.ch reste la référence
 - L'OrTra est fermée du 27.07.2024 au 18.08.2024
- Dès le **19.08.2024**, on vous accueille au Campus le Vivier:
 - Z.I. du Vivier 15, 1690 Villaz-Saint-Pierre
 - Mêmes numéros de téléphone

7. Promotion des métiers : START! 2025 – 18 au 23.02.2025



8. Calendrier des manifestations

- Apéritif remise des AFP/CFC : **12.07.2024 à Forum Fribourg**
- Worldskills **10-15 septembre 2024** à Lyon (France)
- Inauguration du Campus Le Vivier **7-8-9 novembre 2024**
- START! Forum des métiers **18 au 23 février 2025**
- SwissSkills 2025 **17-21.09.2025** à Berne, inclus Championnat suisse ASSC et 1^{er} championnat suisse ASE (projet en cours)

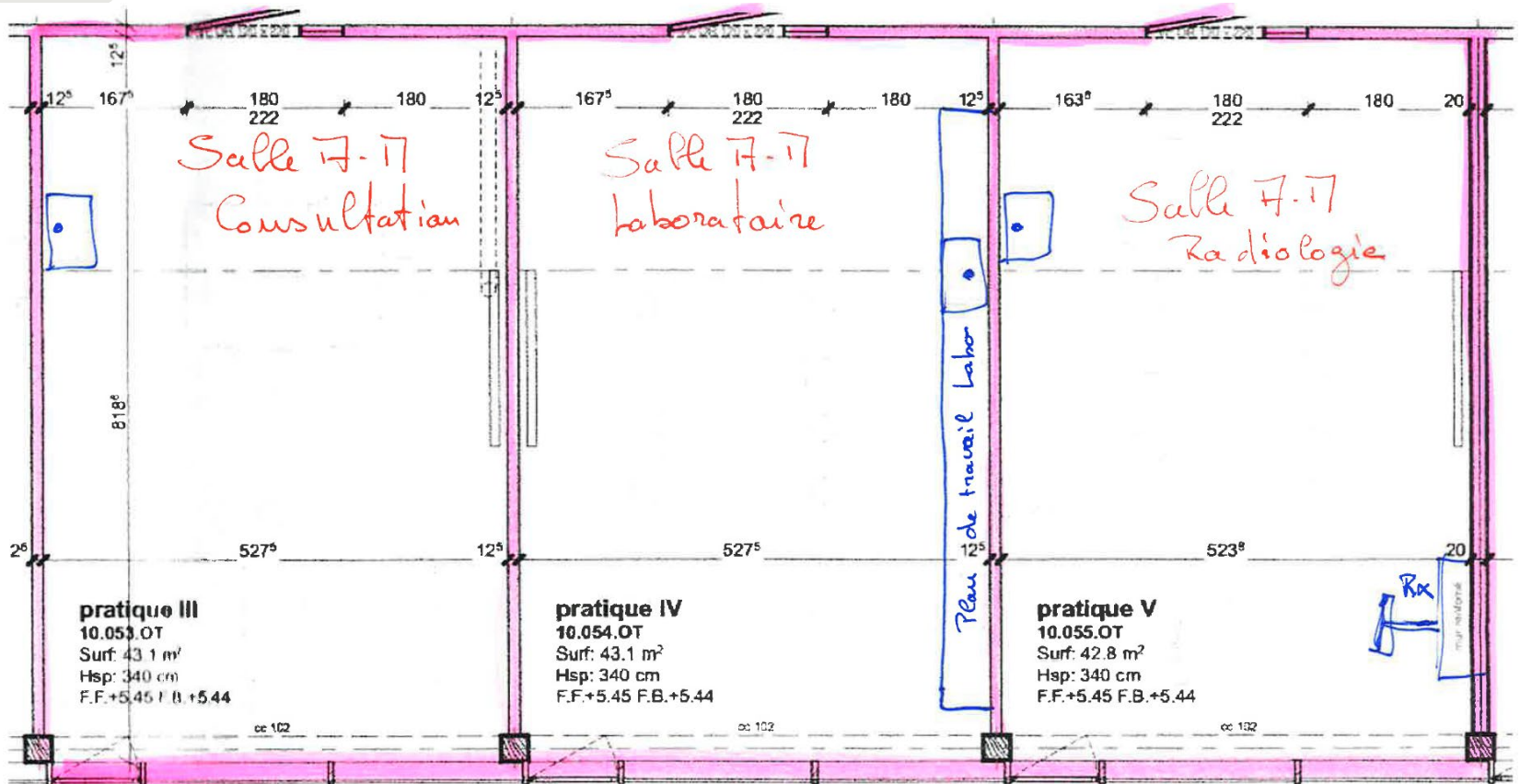
Partie CIE AM

- Rappel des règles d'hygiènes et de tenue lors des CIE
- Nouvelle répartition des cours en 1/2 jour pour certaines thématiques
- Cours 1ers secours – attestation BLS-AED
- «Absent-e» vs «Excusé-e» sur PiA/PeF
- Planification 24-25, pas avant le 15 juillet 2024

Partie CIE AM

- Port du tablier, plus obligatoire pour le bénéficiaire de la radiographie
- Utilisation de filtre pour les radiographies dans les cabinets
- Utilisation d'un calliper pour la mesure de l'épaisseur
- Site de référence public : [Référentiel HFR \(h-fr.swiss\)](https://www.h-fr.ch/fr/swiss)

Salles pour les AM



Partie SFP / Commission d'apprentissage (tous métiers confondus)

- Prise en charge des frais CIE – OFPr Art. 21, al.3

Formation professionnelle. O

412.101

Section 5 Cours interentreprises et autres lieux de formation comparables (art. 23 LFPr)

Art. 21

¹ Les cantons soutiennent les organisations du monde du travail dans la constitution d'organes responsables des cours interentreprises ou d'autres lieux de formation comparables.

² La participation des entreprises aux frais résultant des cours interentreprises ou d'autres lieux de formation comparables ne peut être supérieure au coût total de ces mesures.

³ L'entreprise formatrice supporte les coûts qui résultent de la participation des personnes qu'elle forme aux cours interentreprises et à d'autres lieux de formation comparables.

3

LES TROIS LIEUX DE FORMATION

3.2.2.

COÛTS DES COURS

La fréquentation des cours interentreprises (CIE) n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour les personnes en formation.

La fréquentation des cours interentreprises (CIE) n'entraîne pas de coûts supplémentaires (déplacement, logement et pension) qui découlent de la participation des apprenti-e-s aux cours interentreprises (CIE).

L'entreprise formatrice verse aussi le salaire pendant les cours.

CO art. 345a, al. 2; LFPr art. 23 al. 4; OFPr art. 21 al. 3



Service de la prévoyance sociale SPS
Sozialversicherungsamt SVA
Route des Clavaux 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 68
www.s.ch.vps

EMS - Apprentissage : frais annexes payés par qui ?

Nouvelle pratique valable dès la rentrée scolaire 2020 - 2021
prise en considération dans le cadre du correctif des comptes de l'année 2020

Frais	Pratique Etat FR			Remarques
	Payés par l'Employeur	Payés par l'Apprenti-e	Pris en compte par le SPS (correctif des comptes)	
1) Frais d'écolage pour les cours interentreprises (CIE)	100%	-	100%	Selon l'art. 21 al. 3 de l'Ordonnance fédérale du 19.11.2003 sur la formation professionnelle, l'entreprise formatrice supporte les coûts qui résultent de la participation des personnes qu'elle forme aux cours interentreprises et à d'autres lieux de formation comparables.
2) Frais d'écolage pour l'enseignement professionnel	-	-	-	L'écolage est pris en charge par l'Etat des lors qu'il existe un contrat d'apprentissage valable, validé par le Service de la formation professionnelle.
3) Frais de matériel scolaire : livres, manuels, documentation	-	100%	-	Ces frais sont à la charge de l'apprenti-e, à préciser au point 6 du contrat d'apprentissage.
4) Frais de déplacement et de repas pour se rendre à l'école professionnelle	-	100%	-	Pour se rendre à l'école professionnelle, aucun frais de déplacement ou de repas n'est remboursé à l'apprenti-e. A préciser au point 6 du contrat.
5) Frais de déplacement et de repas pour se rendre aux CIE	100%	-	100%	Guide de l'apprentissage de l'EFPR, art. 10.3 "Frais relatifs aux cours interentreprises". Directives du 30 août 2016 relatives aux déplacements de service.
6) Taxe de cours	-	100%	-	Taxe relative aux coûts et fournitures scolaires (taxe administrative selon OTIPP*, art. 2).
7) Frais d'examen	100%	-	100%	Les frais d'examen, s'il y en a, sont à la charge de l'employeur.
8) Frais en lien avec une admission à la procédure de qualification selon l'article 32 OFPr	-	100%	-	Tous les frais y relatifs sont exclusivement à la charge de la personne (frais d'écolage théorique et pratique, taxe de cours, taxe et frais d'examen, matériel scolaire).

* Ordonnance du 2 juillet 2012 sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle - 420.16

Remarque : tous les frais à charge de l'employeur sont pris en considération dans le cadre du correctif annuel de comptes sous la rubrique "Autres charges salariales : Autres". Par conséquent, ils n'entrent pas dans le cadre du 0.50 % "Frais de formation" ni dans celui du 0.20 % "Suivi de la démarche qualité".

Partie SFP / Commission d'apprentissage

- Contrat d'apprentissage = obligation de FORMER :
 - Assurer la transition/le remplacement des FEE
 - Ne pas oublier d'annoncer les changements de FEE au SFP (CA / CQ / Ecole automatiquement informés) et à l'OrTra (accès OdAOrg)
- Faire coïncider les jours de travail de la PEF et de la/du FEE
- Au moins 1 journal d'apprentissage par mois
- Rapport de formation 1x/semestre
- Conseil : établir un avenant au contrat d'apprentissage pour préciser les règles de base/poser les attentes (modèle OrTra : <https://www.ortrafr.ch/fr/choisir-engager-apprenti-e-assurer-suivi-contrat-722.html>, notamment en lien avec les absences injustifiées



› Entreprises formatrices / Formateur/-trice-s en entreprise ›

Choisir et engager un-e apprenti-e, assurer le suivi du contrat d'apprentissage

Partie SFP

- Réseau d'entreprises formatrices, type www.fribap.ch (Exemple AM : labo/Rx; ASE : petite enfance)
- Résiliation de contrat avant le 1^{er} jour
- Compensation des désavantages – adéquation avec le métier/employabilité post-formation

Thématiques demandées par les entreprises

1. Programme des cours de radiologie
2. Examens finaux et ordre des cours inter-entreprise
3. Nouveautés des cours pratiques:
 - > Site de référence public : [Référentiel HFR \(h-fr.swiss\)](https://www.h-fr.swiss)

Nouvelles problématiques - échange

1. Absences aux évaluations
2. Baisse du niveau scolaire
3. Augmentation des difficultés psycho-sociales
4. Cohérence entre choix professionnel et comportement (respect du cadre – gestion de conflit – communication)
5. Nombre de certificats médicaux pour dispenses de sport



Questions - échange

**MERCI A TOUS
POUR VOTRE PARTICIPATION**